



Au Conseil Communal de la Commune de
SERVION

Préavis municipal n°06/2023

**Demande de crédit extra budgétaire de CHF 61'900.00 TTC pour l'acquisition
d'un nouveau véhicule électrique pour la voirie.**

Rapport de la Commission des Finances.

Madame la présidente
Monsieur le Vice-président
Madame et Messieurs les Municipaux
Mesdames et Messieurs,

La Commission des Finances chargée d'étudier le préavis susmentionné, s'est réunie le 25 octobre 2023 dans la composition suivante : Bernard Burri, Frédéric Maffei et Richard Sermier en tant que premier membre dans la fonction de Président-rapporteur. Nous avons également rencontré le 05 octobre dernier avec la Commission ad-hoc, Monsieur Jérôme Oberson, Syndic et Monsieur Yves Boand, Municipal en charge du dossier qui ont répondu à nos questions et nous ont donné les compléments d'informations demandés.

Divers travaux d'entretien de notre commune ont fait remarquer que le service de la voirie manquait d'un véhicule pour effectuer certaines tâches comme, vider les poubelles en bord de route, le ramassage d'objets divers ou encore les nombreux trajets vers la déchetterie etc...

Cette situation ainsi que la récente installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de la voirie, ont amenés tout naturellement la Municipalité à envisager l'acquisition d'un véhicule électrique.

Deux offres comparatives ont été présentées lors de notre rencontre.

La commission des finances laisse le soin à la commission ad-hoc de traiter plus en détails les différents thèmes sur la partie technique. Nous nous concentrons donc sur l'aspect financier.

Sur la base du choix retenu par la Municipalité, les coûts de cette acquisition sont prévus comme suit :

1. Véhicule GOUPIL G4L-2023	CHF	64'345.00	TTC
2. Remise communale	CHF -	2'445.00	TTC

MONTANT Total **CHF 61'900.00 TTC**

Il faut également prévoir le coût de l'assurance et des plaques qui s'élève, selon l'analyse de la Municipalité, à un montant d'environ CHF 1'300 par année, ainsi que le coût lié au test des batteries annoncé pour un montant de CHF 230 par an.

La Commission des Finances remercie la Municipalité d'avoir obtenu plusieurs offres pour permettre une meilleure comparaison et compréhension.



Conclusion :

La Commission des Finances estime que la demande d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 61'900.00 afin de permettre l'acquisition du nouveau véhicule électrique GOUPIL G4L-2023 pour la voirie, de financer cet achat par la trésorerie courante ou par recours à un emprunt si nécessaire et d'amortir cet investissement sur 10 ans, à raison d'un montant annuel de CHF 6'200.00 l'année suivant l'achat du véhicule, est supportable par les finances de la commune et vous propose donc d'accepter le préavis n° 06/2023.

Les membres de la Commission des Finances :

Président-rapporteur

Richard Sermier

Membre

Bernard Burni

Membre

Frédéric Maffei

Les Cullayes, le 30 octobre 2023